

Mémoire sur
Projet éolien de Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

par:

Astrid Ammerlaan

citoyenne de Saint-Valentin

adresse:

En 2006, le 2 août, j'écrivais dans une lettre à ma mère :

*« Ils sont encore revenus pour les moulins à vent.
On veut construire un projet éolien à Saint-Blaise et à Saint-Valentin. Est-ce que nous avons l'obligation de participer à ce projet au nom de l'environnement? Mais mon pauvre paysage que j'aime tant ?*

En septembre 2009, 3 ans plus tard, je suis invitée comme membre du CCU (Comité Consultatif d'Urbanisme) à une rencontre avec une architecte-paysagiste de la compagnie Planac pour discuter du projet éolien de Saint-Valentin. J'avais confiance en elle : un professionnel dans ce domaine doit comprendre la vocation d'une région, non? Mais quand elle a déclaré qu'il nous fallait comparer la venue des éoliennes dans notre municipalité à celle des silo-tours il y a 50 ans, j'ai bien compris que son idée était faite, qu'elle ne venait pas nous demander notre opinion mais nous vendre son point de vue sur l'avenir de notre territoire.

Dès que l'étude d'impact du projet éolien de Saint-Valentin a été disponible, j'ai commencé à la lire. C'était difficile pour moi, mais je voulais savoir qu'est-ce qu'il était écrit sur le sujet des paysages. Encore une fois, énorme déception.

D'un côté on décrit le « circuit touristique du Paysan » qui joue un rôle important dans le développement touristique. *« Ce circuit présente le mode de vie rural de la région en mettant en réseau plusieurs entrepreneurs tel que des artisans ,des vigneronns, des cidreries, des agriculteurs, des éleveurs, des restaurants et des auberges. Également, les circuits cyclables jouent un rôle important dans le développement touristique, une piste cyclable et deux circuits cyclables passent par le domaine »*

On parle dans cette étude des sentiers de motoneiges et VTT, des chevaux et des montgolfières .

Je lis (5,3.6) qu'on considère

1. la capacité d'absorption
2. la capacité d'insertion
3. la valeur de l'unité de paysage

Qui a pu décider qu'ici à Saint-Valentin :

1. *la capacité d'absorption et insertion est considérée comme forte (!!)*
2. *les paysages de la zone d'étude de la plaine agricole fait l'objet d'une valorisation faible (!!!) (tableau 5.3.6, page 192)*
3. *le degré de perception est considéré faible....*
4. *rappelons que le couvert végétal peut contribuer grandement à dissimuler les éoliennes.*
5. *en période hivernale aucun impact visuel significatif n'est appréhendé (5.3.6.6)*

Est-ce qu'on parle vraiment du même territoire, où les terres sont complètement plates et où il ne reste presque plus de zones boisées? Qui peut ainsi décider que nos paysages ont une faible valeur? Est-ce qu'on peut prendre une telle étude au sérieux? J'ai compris que je ne trouverai pas les bonnes informations dans *l'étude d'impact du projet éolien de Saint-Valentin* pour écrire mon mémoire.

« *Il faut avoir de très bons arguments pour écrire un mémoire* » nous a dit mme Bourdage pendant la soirée d'information du BAPE le 8 décembre à Saint-Valentin.

Je pense que mes arguments sont assez bons pour justifier un mémoire. Dommage que ceux qui ont signé un contrat avec TCI Air Énergie ne semblent pas avoir besoin des arguments du tout. Ils mettent leur signature au bas d'affirmations gratuites et ils peuvent dormir tranquillement. Pas besoin d'écrire un mémoire, pas besoin de justifier leur décision, même pas besoin de mettre leur voisin au courant d'un changement définitif de leur environnement précieux, leur qualité de vie et leur quotidien.

« *J'étais mieux d'être ferrée pour déposer un mémoire* » a bien prévenue monsieur Stéphane Poirier, représentant de TCI Air Énergie, ce qui m'a fait douter de mes capacités d'exprimer ma perception sur ce projet.

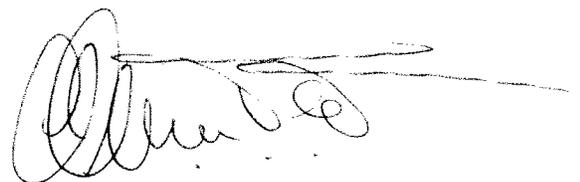
Mon mari et moi avons quitté notre pays il y a 30 ans parce que nous nous sentions affligés par l'avancement des villes et des industries dans nos beaux paysages typiquement hollandais. Après avoir vécu pendant 2 ans en Ontario, nous avons choisi de rester au Québec et spécifiquement dans la municipalité de Saint-Valentin pour l'accueil chaleureux de sa population, ses possibilités prometteuses dans le domaine agricole et aussi pour la sérénité du paysage « comme chez nous ».

Chaque année, je reçois beaucoup de monde d'un peu partout, des cyclistes passant, des amis, de la famille et des inconnus. Ils passent une ou plusieurs journées chez nous pour goûter à la vie champêtre. Eux aussi, ont des bons arguments contre le projet éolien. Les beaux paysages naturels agricoles deviennent de plus en plus rares au Québec. Dans une société bruyante et agitée, les régions sereines et apaisantes qui peuvent être partagées avec les citadins et les touristes ont leur importance.

J'ai toujours cru à cet égard au potentiel particulier de Saint-Valentin et du territoire qui nous entoure. La vallée des Forts peut être un jardin de détente et de tranquillité pour les citadins en visite, tout en préservant sa vocation agricole qui promet d'être encore plus que jamais nécessaire dans les années à venir!

Je reviens à l'écriture de mon mémoire.....

Je regarde la feuille que notre municipalité a distribuée « Comment rédiger un mémoire » Après quatre jours d'audiences publiques, je réalise qu'il y a tellement de monde intelligent avec des connaissances profondes et variés sur le sujet éolien, que je me contenterai pour ma part de vous montrer un petit montage qui vous justifiera mes objections profondes contre le projet éolien de Saint-Valentin.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Poirier', written in a cursive style.